

L'enfer est-il vide ?

Selon les sondages, nombre de chrétiens ne croient plus en l'enfer... au nom d'une fausse conception d'un Dieu de miséricorde ! Qu'en est-il réellement ?

par l'abbé Christophe J. Kruijen

Par le passé, il allait de soi que tous les hommes ne seraient pas sauvés, mais une opinion nouvelle s'est répandue dans le paysage de la théologie catholique à partir des années 1950 environ. Alors que l'existence et l'éternité de l'enfer ne peuvent être niées sans quitter la foi catholique (cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1035), un nombre croissant d'auteurs ont commencé à se demander s'il existait de fait des hommes damnés. Cette remise en cause a donné naissance à l'opinion dite de « l'espérance pour tous », qu'on peut formuler de la manière suivante : 1) la damnation est une possibilité réelle pour chacun ; 2) l'Église n'ayant affirmé la perte d'aucun homme, on ignore si cette possibilité est ou sera réalisée effectivement ; 3) on peut (ou on doit) donc espérer que tous seront sauvés.

Avant de conclure que le peuple chrétien s'est trompé pendant plus de dix-neuf siècles, il importe d'éprouver la valeur de cette opinion, en recourant pour cela à la Sainte Écriture, à la Tradition et au magistère ecclésiastique.

Dépassant un stade archaïque caractérisé par le nivellement d'une même survivance larvaire après la mort, la révélation bibli-

que a progressivement dévoilé l'existence d'une rétribution *post mortem*, qui suppose à son tour un jugement transcendant. Le *Psaume 1* médite ainsi sur l'aboutissement opposé du chemin des justes et de celui des impies : l'un conduit à Dieu, l'autre à la perte. Cette différence dans le devenir des morts sera intégrée plus tard dans la doctrine de la résurrection : « Un grand nombre de ceux qui dorment au pays de la poussière s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre, pour l'horreur éternelle » (Dn 12, 2 ; cf. Jn 5, 29).

Le Nouveau Testament n'atténuera en rien la rigueur de cet enseignement ; Jésus est même plus explicite que quiconque dans la Bible sur la question du châtiment des mauvais dans la géhenne de feu (cf. Mc 9, 48 citant Is 66, 24). S'il invite les pécheurs au repentir en révélant la longanimité d'un Dieu qui « fait lever son soleil sur les méchants et les bons » (Mt 5, 45), il ne cache pas pour autant que l'échéance du jugement mettra fin à cette situation provisoire. S'identifiant lui-même au Juge divin, il révèle que

la fin du monde coïncidera avec un *tri* séparant définitivement les « sujets du Royaume » et les « sujets du Mauvais » (cf. Mt 13, 36ss).

Pour maintenir la possibilité d'un salut universel, il faut assimiler toutes les paroles de Jésus sur le jugement à des exhortations ou à de simples menaces. Or le texte inspiré établit une distinction entre la catégorie de l'avertissement, qui suppose une clause conditionnelle, comme le refus de se convertir (cf. par ex. Lc 13, 5), et celle de l'annonce prophétique. C'est tronquer le texte évangélique et en subvertir le sens que d'affirmer que Jésus, interrogé précisément sur le (petit) nombre des sauvés, s'était contenté de répondre par une exhortation morale à lutter « pour entrer par la porte étroite », puisqu'il ajoute un énoncé prophétique (passage de l'impératif au futur) : « car beaucoup, je vous le dis, chercheront à entrer et ne pourront pas » (Lc 13, 24).

Ne trouvant pas d'appuis en faveur de l'hypothèse d'un *happy end* pour tous dans les Évangiles, c'est surtout vers les écrits pauliniens qu'on recourt à cette fin. Mais les passages invoqués, comme Rm 5, 15-21 ; 11, 32 ; 1 Co 15, 28 ; Ep 1, 10, n'envisagent pas spécifiquement l'issue du jugement et présupposent, de plus, l'adhésion au Christ par la foi. D'autres textes démontrent

Le jugement dernier: le paradis à gauche, l'enfer à droite.



d'ailleurs que saint Paul était conscient que certains refusent de fait la grâce du salut : « *Nous sommes [...] la bonne odeur du Christ parmi ceux qui se sauvent et parmi ceux qui se perdent* » (2 Co 2, 15) ; « *il en est beaucoup, je vous l'ai dit souvent [...], qui se conduisent en ennemis de la croix du Christ : leur fin sera la perdition* » (Ph 3, 18-19).

Pour ce qui est de la Tradition, autant dire que « *l'espérance pour tous* » n'y trouve aucun appui. Elle est en effet essentiellement différente des opinions des « *miséricordieux* » des IV^e-V^e siècles, qui rêvaient d'une garantie de salut pour certaines catégories (les baptisés, les catholiques, etc.). S'opposant à ces théories, saint Augustin, et avec lui la grande Église, a maintenu que tout pécheur, fût-il baptisé, s'il meurt dans l'impénitence, est condamné au châtement éternel. L'espérance en un salut universel est encore différente de l'apocatastase qui, elle, affirmait le salut de tous comme une nécessité. Cette doctrine, envisagée par certains auteurs de l'Antiquité chrétienne, comporte une restauration finale de la création dans un état de perfection, y compris des hommes damnés (et, en général, également des démons), impliquant par là une confusion entre l'enfer et le purgatoire. Elle a été condamnée à plusieurs reprises, et en particulier lors d'un synode tenu à Constantinople en 543, où il est dit : « *Si quelqu'un dit ou pense que le châtement des démons et des impies est temporaire, et qu'il prendra fin après un certain temps, ou bien qu'il y aura restauration des démons et des impies, qu'il soit anathème* ». En dehors de rares exceptions, comme Jean Scot Érigène, la doctrine d'une condamnation définitive des impies ne sera pratiquement plus contestée.

Quant au magistère ecclésiastique, beaucoup d'auteurs se contentent d'affirmer que l'Église n'a jamais dit d'un homme en particulier qu'il était



Sainte Faustine Kowalska (1905-1938) a eu une vision de l'enfer « peuplé ».

damné, ou défini que tous ne seront pas sauvés. Or il n'est évidemment pas nécessaire de savoir *qui* est damné pour savoir que *des* hommes le sont. D'autre part, c'est oublier non seulement que tout ce qui est de foi n'a pas été formellement défini, mais aussi qu'il existe de nombreux textes magistériels s'inscrivant dans un schéma classique à deux issues. Le concile de Latran IV (1215) définit ainsi que le Christ « *viendra à la fin des temps juger les vivants et les morts et rendre à chacun selon ses œuvres, aussi bien aux réprouvés qu'aux élus. Tous ressusciteront [...] pour recevoir, selon ce qu'ils auront mérité en faisant le bien ou en faisant le mal, les uns un châtement sans fin avec le diable, les autres une gloire éternelle avec le Christ* ».

À dire vrai, il est vain de chercher une définition *ex cathedra* portant sur l'existence des réprouvés. Une telle absence manifeste non que cette existence demeurerait douteuse, mais au contraire qu'elle était tenue pour évidente. Il serait possible d'invoquer nombre de textes, même récents, qui supposent implicitement l'existence de réprouvés, comme l'article suivant : « *Jésus n'est pas descendu aux enfers pour y délivrer les damnés ni pour détruire l'enfer de la damnation, mais pour libérer les justes qui L'avaient précédé* » (CEC 633). Renouvelant la condamnation de l'apocatastase, le concile œcuménique de Florence

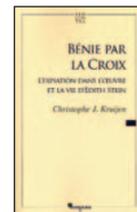
(1442) parle même explicitement « *des démons et des autres damnés* ».

Certains pensent que la damnation représenterait un échec pour Dieu. Mais cela ne serait vrai que s'il avait décidé de sauver sans conditions, ce qui n'est pas le cas : « *Ce n'est pas en me disant : "Seigneur, Seigneur", qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux* » (Mt 7, 21 ; cf. aussi He 5, 9). Plus nombreux sont ceux qui estiment que le maintien de la réprobation contredit l'image d'un Dieu miséricordieux. Mais d'où nous vient cette image, sinon de la Révélation, qui nous parle également de la réprobation ? Jésus est l'amour divin incarné : qui osera lui reprocher d'être dur de cœur pour avoir annoncé qu'il déclarera à certains : « *Jamais je ne vous ai connus ; écarterez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité* » (Mt 7, 23) ? Prétendra-t-on être meilleur qu'une Thérèse de Lisieux écrivant à Céline que les âmes « *se perdent comme des flocons de neige* » (Lettre 94 du 14 juillet 1889) ? Ou plus zélé dans le culte de la divine miséricorde qu'une sainte Faustine relatant la vision d'un enfer « *peuplé* » (Petit journal, n° 741) ?

Parce que les saints de tous les temps puisaient aux sources pures de la Révélation, ils n'ont jamais renoncé à la vérité de foi de l'enfer. Ces vrais disciples du Christ n'auraient pas renié cette affirmation du concile de Trente, qui invite opportunément à un recentrage de l'image de Dieu, aujourd'hui déterminée davantage par un sentimentalisme envahissant, que par une démarche de foi : « *Parce que nous péchons tous en bien des choses, chacun doit avoir devant les yeux non seulement la miséricorde et la bonté, mais aussi la sévérité et le jugement* » (Décret sur la justification).

C.K. ■

L'abbé Christophe J. Kruijen est lauréat 2011 du Prix Henri de Lubac pour sa thèse préparée à l'Angelicum sur le thème : « *Salut universel ou double issue du jugement : espérer pour tous ? Contribution à l'étude critique d'une opinion théologique contemporaine concernant la réalisation de la damnation* ». Il est aussi l'auteur de *Bénie par la Croix. L'expiation dans l'œuvre et la vie d'Édith Stein*, Tempora, 2009, 248 pages, 25 €.



« Il n'est évidemment pas nécessaire de savoir qui est damné pour savoir que des hommes le sont. »